



## Sommaire

---

1 Le mouvement national et les majorations de barème.....	2
2 Les départs en stage.....	2
3 Les directions (liste d'aptitude) et résultat des commissions d'entretien.....	2
4 Dossiers particuliers.....	2
5 Questions diverses.....	2

---

# Compte-rendu CAPD 28 janvier 2016

## **1 Le mouvement national et les majorations de barème**

Après rectification (à la hausse et sur notre demande) du barème d'une collègue, tous les barèmes ont été validés et les demandes de majoration de barème ont été accordées au titre la RQTH (reconnaissance de handicap).

Le nombre de demandes de départ du département est en constante augmentation : 112 demandes en 2014, 143 en 2015 et 156 cette année. Cette augmentation n'est pas surprenante : notre département accueille beaucoup de nouveaux venus qui entrent dans le 47 en attendant une mutation dans le 64, 40 ou encore 33.

## **2 Les départs en stage**

Sur les 2 demandes de départ en stage CAPA-SH une seule serait satisfaite. Comme il n'y a pas de support de poste « psychologue », le support serait un poste de DDEEAS. L'administration a fait savoir que 3 départs à la retraite étaient pressentis : 1 annoncé en septembre 2016 et 2 probablement en 2017.

Concernant les postes de DDEAS, un départ à la retraite est annoncé sur Tonneins à la prochaine rentrée scolaire. Une collègue très motivée, dont la demande est rejetée une fois de plus, faute de poste vacant pour faire sa formation, risque de mal prendre la décision évoquée plus haut : le seul support vacant est déplacé pour une formation de psychologue. Vive la gestion de la pénurie dans le cadre de l'austérité !

## **3 Les directions (liste d'aptitude) et résultat des commissions d'entretien**

Au total, 28 candidatures sont retenues :

- 4 candidats ont reçu un avis défavorable (dont une collègue chargée d'école qui n'est pas considérée comme faisant fonction de directrice puisqu'en classe unique : l'administration estime alors que ce n'est pas la même charge de travail...),
- 19 ont reçu un avis favorable ,
- 9 autres, qui font fonction de directeurs, sont retenus d'office, après validation de leur IEN.

Nous avons rappelé notre position : tous les collègues qui demandent à être inscrits devraient l'être effectivement (car rien ne s'y oppose réglementairement puisqu'il y a 96 places de candidats possibles).

Enfin, l'expérience du terrain montre qu'il ne suffit pas d'avoir franchi l'obstacle de l'entretien pour que tout se passe bien ensuite, et inversement que certains peuvent remplir de manière satisfaisante la fonction sans être à l'aise lors de l'entretien.

#### **4 Dossiers particuliers**

De plus en plus nombreux ! Le SNUDI-FO s'inquiète de la hausse des dossiers personnels évoqués en CAPD et de la systématisation des demandes de délégation et des engagements à participer au mouvement (déplacements).

#### **5 Questions diverses**

##### **■ Suivi des parents violents connus de l'administration quand ceux-ci changent d'école :**

Pour l'administration, aucune information officielle ne peut être transmise aux enseignants; les IEN informent les écoles de manière informelle.

Nous expliquons qu'il faut souvent un incident préalable dans la nouvelle école pour que le lien soit fait et que l'information parvienne...en contactant l'école fréquentée auparavant le plus souvent !

Face à des faits de violence (verbale ou physique, injures, menaces et voies de fait), le Dasen insiste pour que les collègues portent systématiquement plainte.

##### **■ Information des personnels par l'administration quand un courrier de parents (ou autres), les concernant, est adressé à l'IA :**

Cette question a embarrassé l'administration qui, au final, n'a pas répondu clairement mais a laissé entendre, qu'après filtrage, les courriers jugés les plus graves donnent lieu à une communication de l'IEN envers l'enseignant concerné (entretien téléphonique ou physique). On a l'impression que le fait que ce courrier soit porté au dossier administratif n'est pas explicitement- et systématiquement !- annoncé aux collègues .

##### **■ Quelle est la différence entre le projet d'école et le projet de secteur ?**

Cette question a provoqué les sourires condescendants de nos collègues des autres syndicats, tant elle paraissait anodine et révélatrice de notre peu de maîtrise des nouveautés liées à la refondation...

**Le projet d'école concerne une école ; le projet de secteur concerne l'ensemble des écoles rattachées au secteur d'un même collègue.** Nous le savions déjà, **mais**, et c'était là l'objet réel de notre question :

**Le projet de secteur va se substituer au projet d'école** qui disparaît de facto. On peut donc s'interroger sur la nécessité de rédiger ceux-ci cette année. Ou plutôt on comprend mieux pourquoi leur rédaction est retardée pour de nécessaires adaptations fines...d'autant plus que **ce projet de secteur sera la déclinaison du projet académique.** C'est la logique de la loi de refondation et de la mise en place de l'école des territoires qui est en marche. (Pour en savoir davantage, lisez notre article sur le projet académique en cliquant sur ce lien : <http://snudifo47.net/spip.php?article557>)

■ Au détour d'une question du SNUipp sur la formation, nous apprenons que nous devrions « bénéficier » l'an prochain de trois journées de formation continue sur les nouveaux programmes, pris sur le temps de classe (donc avec remplaçant...) MAIS le vivier de remplaçants est insuffisant, et donc, l'administration réfléchit à organiser ces 3 jours de formation sur les deux demi-journées supplémentaires de pré-rentree (dont nous contestons toujours l'obligation), dites maintenant « les demi-journées du recteur » (manière de les institutionnaliser hors de toute existence légale), et sur la journée de solidarité (dont nous pouvions autrefois disposer avec souplesse, en l'adaptant à nos besoins sur le terrain)... Elle cherche une solution pour le 3ème jour... Pourquoi pas le 1<sup>er</sup> mai ?

*Pour le SNUDI FO, C. Augé, P. Guillot, É. Lafond, C. Attias*